

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION KAMSAAGRE

L'an deux mille dix sept
Le treize novembre à dix huit heures

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale pour faire le point avec Geneviève, présente sur Paris, sur la dernière collecte et le lancement de la nouvelle collecte.

Sont ainsi présents : Jean-Marc Le Prado, Céline Decourcelle, Christophe Martin et Bertrand Basset.

Première délibération

Au titre de la collecte de fonds 2016, l'association a reçu la somme de 5.381 € (cinq mille trois cents quatre vingt un euros).

Cette somme a être reversée à l'orphelinat de Ouagadougou, sous le contrôle Madame Kansole.
A réception des fonds, Geneviève nous adressera le justificatif.

Cette collecte va permettre de réaliser le pavage de la cour intérieure de la pouponnière.
Geneviève enverra à Bertrand basset la facture pour contrôle et mis en ligne.

Deuxième délibération

Le lancement de la nouvelle collecte de fonds 2017 est lancée à partir de ce jour et prendra fin le 28 février 2018.

Elle permettra de financer en priorité :

- L'achat de draps et voilage pour la pouponnière
- L'achat de 2 stérilisateurs et d'une cuisinière pour la biberonnerie de la pouponnière

Geneviève doit nous envoyer sous 10-15 jours un devis pour un budget de l'ordre de 3 millions de FCFA avec le détail des besoins nous permettant ensuite de dire à nos donateurs très exactement à quoi va servir la nouvelle collecte.



Points divers non soumis à vote

1 - Geneviève nous fait un point de la situation sur place.

- Les enfants mangent régulièrement de la viande (moutons, cochons, bœuf (15 têtes))
- La pouponnière a suffisamment de berceaux et matelas pour accueillir les enfants
- De jeunes artistes viennent décorer l'intérieur de la pouponnière
- La saison n'a pas été optimale donc quelques inquiétudes sur les récoltes à venir
- Le 16 décembre prochain, l'orphelinat fêtera ses 10 ans
- Les besoins restent importants :

a - Création d'un laboratoire pour le perfectionnement de la spiruline en respectant les normes

b - Construction d'une clôture (le budget restant pour terminer les travaux est de 8K€)

c - Création d'un réfectoire pour les seuls externes (budget non déterminé)

d - Achat de draps et voilages pour la pouponnière

e - Achat de 2 stérilisateurs et d'une cuisinière pour la biberonnerie

f - Achat de produits de 1ères nécessités pour le dispensaire

2 - Bertrand se rend en Janvier 18 sur Ouagadougou et a proposé à Geneviève de venir avec elle à la banque pour demander l'exonération (ou au moins la baisse maximale) des frais de tenues de compte.

Geneviève doit envoyer à Bertrand le dernier relevé de comptes pour avoir une idée du montant des frais, lui permettant ensuite d'entamer une négociation avec la banque.

3 - JM envoie un courrier de réclamation à HSBC demandant le remboursement intégral de la totalité des frais de tenues de compte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 13-11-2017

Jean-Marc Le Prado

Céline Decourcelle

Bertrand Basset

Christophe Martin

